

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Rove Travaux Service

Site inspecté : Lé Rove

Date de l'inspection : 14/05/2018

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'activité de transit de produits minéraux est réalisée en l'absence de l'autorisation préfectorale requise.

Ecart aux dispositions de : article R.512-47 du code de l'environnement
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et signature

M. RAVEL F.
Gérant

Zac les Fiolettes RN 568
13440 LE ROVE
RCS Aix 803 106 202

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- Nous avons déposé une déclaration le 30/05/2018 (copie ci-joint).

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
 Commentaires :

L'inspection le :

Fiche soldée le : 03/08/2018